

Communiqué de presse REMMAT – 08-12-2015

Braconnage : opération recensement de carapaces – îlot M'tsamboro

Braconnage des tortues marines : le massacre continue

Le recensement de 2015 indique à nouveau plusieurs centaines de tortues tuées

Le Réseau Echouage Mahorais de Mammifères marins et de Tortues marines (REMMAT), animé par le Parc naturel marin de Mayotte, met en évidence depuis 2010 l'importance du braconnage des tortues marines à Mayotte et la menace qu'il représente pour la préservation de ces espèces.

Le REMMAT organise ponctuellement le ramassage de carapaces sur les plages les plus touchées par le braconnage, dans un objectif de sensibilisation du public et pour le recensement des tortues tuées par braconnage.

Ainsi, le 24 février 2015, l'opération conduite sur quatre plages du sud de l'île (plages de Charifou - commune de Kani-Kéli) avait permis de collecter près de 80 carapaces entières ainsi que de nombreux autres ossements de tortues marines.



Photos : Opérations de ramassage de carapaces en 2013 (gauche) et en 2015 (droite) © V. Torte/REMMAT, K. Ballorain / Agence des aires marines protégées

Jeudi dernier, l'opération a été poursuivie sur l'îlot M'tsamboro. Un recensement a été organisé sur toutes ses plages et plus de 80 carapaces entières ont été comptabilisées au cours de cette journée. Les braconniers semblent être de plus en plus discrets pour camoufler leurs actes. En effet, les restes des tortues tuées ont été retrouvés en majorité dissimulés dans la végétation voire brûlés.

Contact presse :

Marine Dedeken – remmat976@gmail.com - 06 39 11 98 39



Photos : Opération de recensement de carapaces jeudi 3 décembre 2015, îlot Mtsamboro © K.Ballorain, M.Dedeken, A.Carpentier / Agence des aires marines protégées

Contact presse :

Marine Dedeken – remmat976@gmail.com - 06 39 11 98 39



Cette opération a permis de mettre à jour les chiffres du braconnage pour l'année 2015 s'élevant ainsi à près de 300 tortues tuées par braconnage (chiffre provisoire sur l'année en cours). Toutefois, le recensement entrepris tout au long de l'année par le réseau ne reflète que la partie visible du braconnage, révélée par les traces et ossements laissés sur les plages ; il n'est qu'une sous-estimation du nombre réel d'actes de braconnage sur Mayotte.

Des actions conjointes de lutte anti-braconnage de tortues marines

Une des actions du REMMAT vise à dénoncer le braconnage et à en suivre son évolution. En fournissant les éléments nécessaires à la planification de missions de surveillance et de contrôle, le REMMAT apporte ainsi un soutien précieux aux services en charge de la lutte anti-braconnage. Des actions quasi-quotidiennes de présence dissuasive nocturne sur les plages de ponte les plus fréquentées par les braconniers sont actuellement menées, notamment par le Conseil Général. D'autres actions à visée plus judiciaire sont menées par la Brigade Nature de Mayotte, le Parc naturel marin de Mayotte et les Douanes, et ciblent depuis plusieurs mois l'interpellation des auteurs des faits en flagrant délit. Parallèlement, des initiatives associatives contribuent également à la lutte anti-braconnage : par exemple l'association Oulanga na Nyamba assure ponctuellement une présence dissuasive sur les plages de Petite Terre.

Au-delà du préjudice écologique et économique qu'infligent les braconniers et les consommateurs de tortues au patrimoine de Mayotte, ces derniers risquent jusqu'à 1 an de prison et 15 000 euros d'amende.

La mobilisation de tous est primordiale pour aider le REMMAT dans ses actions. Les signalements de tortues mortes ou en détresse peuvent se faire via une astreinte téléphonique au: **0639 69.41.41**

Le REMMAT rappelle que la manipulation de tortues marines mortes ou vivantes est strictement interdite sauf par les personnes autorisées par arrêté préfectoral.

Contact presse :

Marine Dedeken – remmat976@gmail.com - 06 39 11 98 39